

M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME XCIX • 2021

ÉPIDÉMIES EN BRETAGNE DU MOYEN ÂGE AU XX^e SIÈCLE



LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN BRETAGNE
LE QUILLIO. ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-DÉLIVRANCE
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

De la pratique spirituelle à l'appropriation civique : la confrérie Saint-Roch, matrice de la politique sanitaire à Dinan au XVIII^e siècle¹

Au XVIII^e siècle, Dinan est une ville moyenne peuplée de 5 000 à 8 000 habitants². Deuxième pôle de l'évêché de Saint-Malo, elle se compose de deux paroisses d'égale importance, Saint-Sauveur et Saint-Malo, et compte sept couvents. Ceux des Dominicains, des Cordeliers et des Clarisses se sont installés durant le Moyen Âge tardif alors que ceux des Capucins, des Dominicaines, des Bénédictines et des Ursulines se sont implantés dans les années 1620-1630³. Ces dernières installations sont contemporaines de la reconnaissance officielle du corps de ville par des lettres patentes royales de Louis XIII de 1619, 1624 et 1641. Il est composé de vingt-cinq membres : un procureur, six échevins, seize assesseurs, un miseur et un greffier⁴. Relais du pouvoir monarchique, il est chargé de la collecte des taxes royales et de l'entretien des garnisons. Afin de répondre aux enjeux locaux, il prend en charge l'hygiène publique, la sécurité collective ainsi que les travaux publics et l'aide aux malades et nécessiteux, s'affirmant ainsi, selon la définition que donne Guy Saupin du pouvoir municipal d'Ancien Régime comme une « autorité qui a vocation à organiser harmonieusement la vie sociale sur un espace matériel construit et concentré⁵ ».

1. Cet article trouve sa source dans notre mémoire de master 2, CASSIGNEUL-COHAN Françoise, *De la paroisse à la communauté de ville : naissance d'une affirmation. Essai sur la religion civique à Dinan durant la seconde moitié du XVIII^e siècle (1744-1789)*, dactyl., Université de Rennes 2, 2019, 206 p.

2. NIÈRES, Claude, *Les villes en Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 556 p.

3. OLLIVIER, Gilles, *Les couvents et la ville. Les fondations dinannaises du XVII^e siècle, de leur origine à la Révolution*, Dinan, 1985, 199 p.

4. Le procureur et le miseur sont élus par l'assemblée générale des habitants.

5. SAUPIN, Guy, « Le pouvoir municipal en France à l'époque moderne. Bilan historiographique des vingt dernières années », dans Philippe HAMON et Catherine LAURENT (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 18.

Dinan cumule des fonctions économique, judiciaire, militaire et religieuse. Dotée d'un port actif qui tire profit de sa proximité avec Saint-Malo, la cité est également une ville marchande et artisanale spécialisée dans la laine et le chanvre et produisant une importante quantité de draps et de voiles. Elle voit passer de nombreux régiments entre ses murs et en accueille plusieurs tout au long du XVIII^e siècle : en 1748, le bataillon du régiment du dauphin, en 1751 douze compagnies de dragons du régiment de la reine, en 1779 le régiment de Barrois⁶. Par toutes ces activités, Dinan est ouverte sur l'extérieur et, de ce fait même, très sensible aux épidémies. Pour s'en prémunir, elle développe des efforts sur le plan sanitaire mais s'appuie aussi sur des confréries dont celle de Saint-Roch. Créée ainsi que le rappelle la municipalité en 1751, à la suite d'« un vœu solennel fait par [le corps de ville] dans le quinzième siècle lorsqu'elle étoit desolée par la peste au glorieux saint roch⁷ », elle fait l'objet de toutes ses attentions comme l'atteste le rappel régulier de ce vœu dans les registres de délibérations durant la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Cet attachement peut surprendre quand on sait que la peste, contre laquelle ce saint était un protecteur, était alors en recul depuis le dernier assaut meurtrier dans le royaume de France en 1720. Pour le comprendre, il faut, après avoir rappelé les origines de cette confrérie, présenter les épidémies que connaît Dinan au XVIII^e siècle et les mesures sanitaires qui sont adoptées pour les combattre et montrer que, malgré celles-ci, cette dévotion traditionnelle perdure parce qu'elle est, depuis sa création, contrôlée étroitement par le pouvoir municipal qui en a fait un instrument au service d'une véritable religion civique. Pour cela, nous nous appuyerons sur un *corpus* d'archives qui est constitué principalement par les registres de délibérations du corps de ville de 1744 à 1789⁸, les registres de comptes de 1762 à 1786, les registres de capitation de 1739 à 1789 ainsi qu'un ensemble important – quoique partiel – de la correspondance du corps de ville avec l'intendance de Bretagne⁹.

6. CASSIGNEUL-COHAN, Françoise, *De la paroisse...*, *op. cit.*, p. 42.

7. Arch. mun. Dinan, BB 2, délibération du 4 septembre 1751, fol. 120 v^o-122.

8. Les registres de délibérations du corps de ville sont conservés aux archives municipales (BB 1, 14 août 1744-21 février 1747, BB 2, 4 mars 1747-22 mars 1763, BB 3, 11 avril 1763-17 juillet 1767, BB 4, 4 août 1767-13 octobre 1770, BB 5, 19 novembre 1770-3 juillet 1774, BB 6, 2 juillet 1774-16 juin 1777, BB 7, 8 juillet 1777-30 mai 1780, BB 8, 30 mai 1780-21 avril 1787, BB 9, 16 mai 1787-14 février 1790), ceux de la paroisse Saint-Sauveur à la Bibliothèque municipale (A 202, registre des délibérations de 1739 à 1786).

9. Nous nous autoriserons toutefois quelques écarts chronologiques dans la période antérieure afin d'étayer nos démonstrations.

La confrérie Saint-Roch, une confrérie anti-pesteuse dinannaise

Les origines

Si, comme l'affirme Jean-Pierre Leguay, la peste noire de 1348-1349 a « semblé-t-il épargné la Bretagne ou du moins n'a guère laissé de traces dans nos archives en dehors du Val-de-Loire¹⁰ », la maladie est constamment signalée en Bretagne au siècle suivant. Dinan apparaît comme un territoire tout particulièrement confronté à ce risque épidémique. La ville se situe en bord de Rance. Son port fait d'elle un véritable carrefour commercial qui s'ouvre sur la Bretagne intérieure du fait de sa proximité avec la route reliant Rennes à Saint-Brieuc et sur la Bretagne littorale grâce à son port fluvial. La ville n'est qu'à quelques encablures de Saint-Malo, véritable interface européenne à l'époque médiévale et mondiale à l'époque moderne. Les conséquences des épisodes épidémiques sont aussi dramatiques que durables : en plus des pics de mortalités, Jean-Pierre Leguay observe le départ des artisans de Dinan pour les campagnes environnantes. Catastrophes économiques et démographiques se succèdent.

Ces épisodes pesteux récurrents amènent le corps de ville à rechercher des parades religieuses car ils sont considérés comme une manifestation de la colère de Dieu¹¹ qu'il faut apaiser par la prière. La confrérie Saint-Roch est créée au xv^e siècle comme il a été écrit plus haut à la suite d'« un vœu solennel » de la ville¹² ». En 1506, elle est attestée par la fondation d'un obit. « Margot de Peneleuc dame des Aleues » se recommande au saint, en l'église Saint-Sauveur, moyennant un financement prélevé sur l'héritage destiné à sa fille Guillemette qui est l'épouse de Guillaume Le Bacle, sieur des Alleux, receveur de Dinan de 1498 à 1523, membre du corps municipal¹³.

« Noble dame Margot de Penelleuc, dame des Aleues, a fonde ung obit en l'église de ceans a estre dict a ce jour de tresp meses, troys a note, une de Notre Dame, l'autre de saint Esprit, l'autre de Requiem, a dyacre et subdiacre, les prieres au bout de l'autier, la recomandation devant saint Roch, le parsus en basse voix. Et pour dotation dudict obit, dona aux thesauriers fabriqueurs la somme de quarante soulz de rente estre prins et levez sur touz ses heritaiges, jucques a ce que maistre Guillaume Le Bacle et sa femme, heritiere de ladicte Margot, ayent fait assiepte en lieu vallable, estre poye a la Saint Gilles auxdits thesauriers. Donne par testament l'an mil cinq cent seix. »

10. LEGUAY, Jean-Pierre, « La peur dans les villes bretonnes au xv^e siècle », *Histoire urbaine*, t. 2, 2000, p. 86.

11. PÉRONNET, Michel, « La peste, signe de la colère de Dieu », dans Geneviève DEMERSON, Bernard DOMPNIER, *Les signes de Dieu aux xvi^e et xvii^e siècles*, Clermont-Ferrand, Association des publications des lettres et sciences humaines, 1993, p. 265.

12. Arch. mun. Dinan, BB 2, délibération du 4 septembre 1751, fol. 120 v^o-122.

13. Bibl. mun. Dinan, obituaire de 1527, fol. 62 ; GUITTON, Laurent, avec la collaboration de Jean-Loup LEMAITRE, Jacques VERGER (dir.), *L'obituaire de l'église paroissiale Saint-Sauveur de Dinan*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2021 Je remercie Laurent Guitton pour cette précieuse information.

Ayant son siège dans la chapelle éponyme située dans l'église Saint-Sauveur, elle s'inscrit dans le dense paysage confraternel de cette paroisse qui est composé de douze confréries de métiers¹⁴, de quatre confréries de dévotion¹⁵ et de la confrérie dite « des prêtres ». Cette dernière apparaît la plus dynamique par le nombre de fidèles laïcs qu'elle attire, par le rôle économique qu'elle tient au XVIII^e siècle dans les affaires du temporel de la paroisse¹⁶. Il existe également des confréries de dévotion et de métiers au sein de la paroisse Saint-Malo mais les échos de leur activité sont difficilement perceptibles du fait de la disparition des archives paroissiales.

La confrérie Saint-Roch se rapproche par sa fonction de la confrérie du papegault (des archers) qui est née en mai 1562. Placée d'abord sous le patronage de saint Laurent, elle passe au XVII^e siècle sous celui de saint Sébastien dont la statue se situe au-dessus de la porte du Jerzual, entrée de la ville côté Rance afin de protéger la ville d'une possible épidémie qui pourrait venir des navires marchands. Dirigée par trois prévôts, elle finance annuellement une messe et l'organisation du tir du papegault le second dimanche du mois de mai¹⁷.

Ces deux confréries sont, autre caractéristique commune, des créations de la municipalité. Sur ce point, les pratiques dinannaises ne font pas figure d'exception. De nombreuses communautés de ville ont fait de même un vœu pour se protéger de la peste à la fin du Moyen Âge et aux siècles suivants. Celle de Lyon fonde en 1577 une chapelle dédiée à saint Roch et instaure une procession annuelle le 16 août,

14. Saint-Clément, Saint-Fiacre, Sainte-Barbe, Saint-Jean Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Crépin, Sainte-Cécile, Ascension, Trinité, Saint-Éloy, confrérie des marchands forains, Saint-Laurent, COHAN, Françoise, *Paroisse et ville : une histoire de la paroisse Saint-Sauveur*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Rennes 2, 2003, p. 233.

15. Sainte-Catherine, Saint-Sacrement, des Agonisants sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel, archiconfrérie de l'annonciation de la glorieuse Marie, *EAD., ibid.*, chap. VIII, p. 232-260. Contrairement à ce qu'a écrit Gilles Ollivier (*Les couvents et la ville, op. cit.*, p. 65), il ne semble pas que la confrérie du Rosaire ait quitté le couvent des dominicains pour l'église Saint-Sauveur au XVIII^e siècle.

16. CASSIGNEUL-COHAN, Françoise, « De l'assistance spirituelle à l'affirmation du temporel : pour une lecture sociale de la "Confrérie de Messieurs les prêtres et chapelains de cette ville de Dinan, faubourgs et des environs" au XVII^e et au XVIII^e siècles », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 126/1, 2019, p. 75-102.

17. Ce concours, apparu dès le Moyen Âge, consistait à tirer (avec un arc, une arbalète puis à partir du XVI^e siècle d'une arquebuse) sur un oiseau de bois ou de carton placé en haut d'une perche ou d'une tour. Le vainqueur était institué roi pour une année et bénéficiait de privilèges, notamment fiscaux. Le jeu du papegault a été encouragé aux XV^e et XVI^e siècles par les autorités pour développer les capacités d'autodéfense des villes et entraîner les milices bourgeoises au maniement des armes. Il a pris avec le temps un aspect purement ludique, tout en restant réservé aux gens de bonne compagnie. Il a été supprimé dans la plupart des villes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Du fait de l'importance du concours du papegault dans les activités de confrérie Saint-Sébastien, nous ne décrivons pas plus en détail son fonctionnement.

jour de sa fête¹⁸. Le corps de ville d'Aurillac met en place une procession générale le jour de la Chandeleur dans les années 1630¹⁹. Celui de Rennes fait le vœu de Bonne-Nouvelle en 1632 pour demander la protection de la sainte Vierge²⁰. La fondation d'un culte civique pour lutter contre la peste est antérieure de plus d'un siècle à Dinan mais le corps de ville a renouvelé ce vœu à saint Roch en 1660 lors d'un important épisode de peste.

À Dinan, il y a une imbrication étroite entre ces deux confréries et le corps de ville. Les élections du nouveau corps municipal et des trois prévôts de la confrérie civique du papegault se tiennent significativement chaque année le 20 janvier, jour de la Saint-Sébastien. À travers cette confrérie, la communauté de ville de Dinan se construit une référence à un saint afin d'asseoir sa légitimité. Cette pratique régulière au bas Moyen Âge et au début de la Renaissance perdure durant l'Ancien Régime. À Valence, le corps de ville s'associe au culte de saint Vincent le martyr²¹. Le lien entre la confrérie Saint-Roch et la municipalité est plus ancien. Dès sa création, le corps de ville a décidé que tous ses membres en seraient tacitement confrères, ce qui se vérifie au XVIII^e siècle. De plus, tous les deux ans, généralement au mois de juillet, il se réunit pour choisir en son sein les deux prévôts de la confrérie. Ils sont chargés d'en financer le fonctionnement sur leurs fonds propres, de gérer les comptes, d'assurer les dépenses ordinaires du temporel et du spirituel²², de superviser l'organisation matérielle des cérémonies confraternelles, de pourvoir à l'entretien de la chapelle et au maintien de l'ordre lors des processions. Ils ferment la marche du corps de ville durant les processions publiques et doivent y maintenir l'ordre.

L'évergétisme municipal permet d'assurer les frais d'un service liturgique accompagné d'une procession annuelle ainsi que l'entretien d'une chapelle installée dans l'église Saint-Sauveur. Le culte à saint Roch ne semble pas être sujet à une dévotion de laïcs en particulier. Dans les obituaires de la paroisse Saint-Sauveur des XVII^e et XVIII^e siècles, aucune messe n'est fondée en l'honneur de ce saint.

18. LIGNEREUX, Yann, *Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel, Édition Champ Vallon, 840 p., ici p. 764-765.

19. BERCÉ, Yves-Marie, *Fête et révolte. Des mentalités populaires du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette Littérature, coll. « Pluriel Histoire », 2006, 253 p., ici p. 93-94.

20. PROVOST, Georges, « Le vœu de Bonne-Nouvelle à Rennes (1632-1794) : une religion civique ? », *Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. CVIII, 2004, p. 65-86.

21. HADZIHOSSIF Jacqueline, « L'ange custode de Valence. L'émergence d'une conscience civique », dans André VAUCHEZ (dir.), *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (Chrétienté et Islam)*, actes du colloque organisé par le Centre de recherche histoire sociale et culturelle de l'Occident (XII^e-XVIII^e siècles) de l'université de Paris X-Nanterre et l'Institut universitaire de France (Nantes, 21-23 juin 1993), Rome-Paris, École française de Rome/De Boccard, 1995, « coll. de l'École française de Rome », p. 135-152.

22. Aucune source manuscrite spécifique à la confrérie n'est parvenue jusqu'à nous : livre de comptes, registre de délibérations, billets d'adhésion confraternelle.

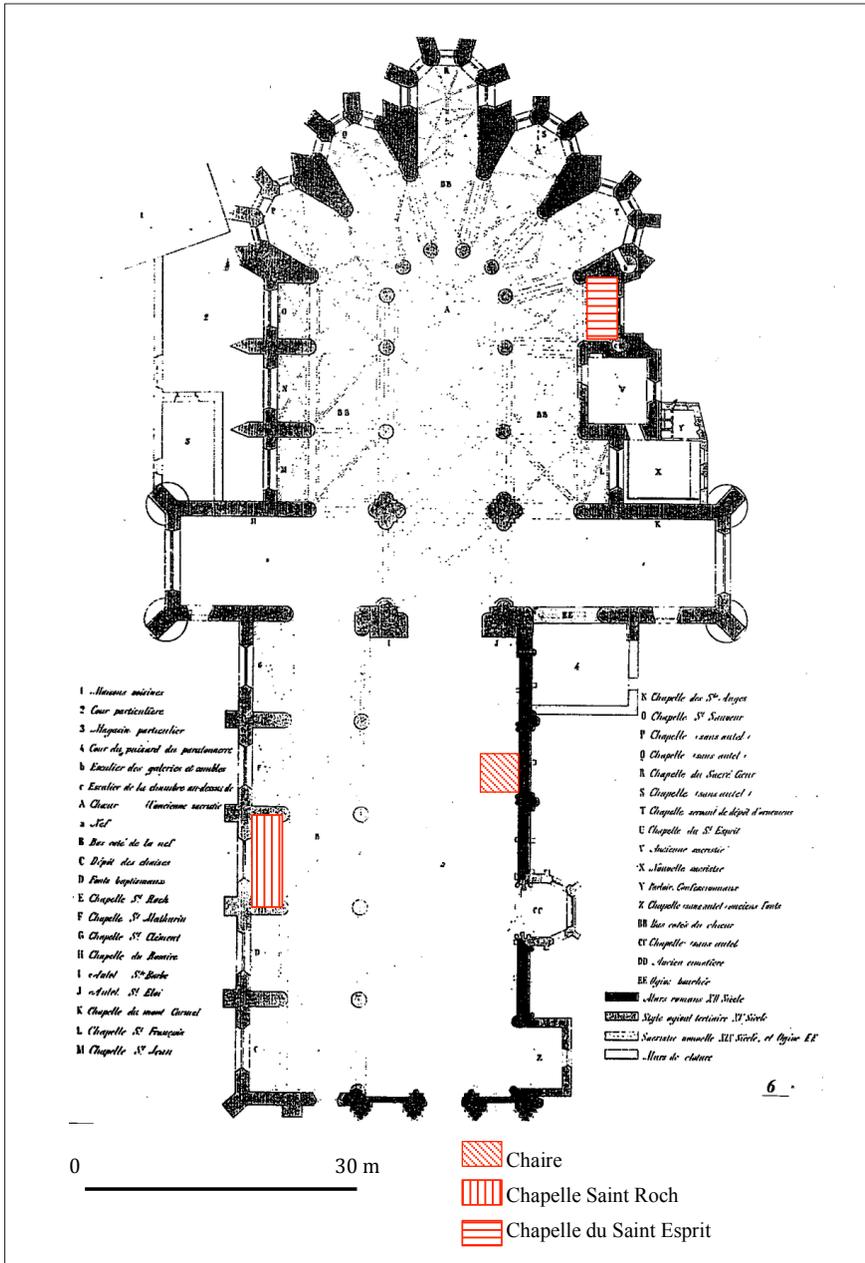


Figure 1 – Dinan, église Saint-Sauveur de Dinan, plan, 1847 (HAUTE BEZIER de LA FOSSE de, *Monographie paroissiale de l'église Saint-Sauveur de Dinan*, Rennes, Landais et Oberthur, 1847)

Le culte à saint Roch

Le culte civique de saint Roch comporte plusieurs temps forts. Le service débute la veille au soir de sa fête par les vêpres célébrées à l'autel de la chapelle, dans l'église Saint-Sauveur (fig. 1). Une messe votive est dite le lendemain à 8 h et est suivie d'une procession publique qui voit le corps de ville défiler avec l'ensemble du clergé urbain. Les archives n'en précisent pas le parcours exact. Toutefois, elle doit emprunter probablement le même trajet que les autres processions organisées le reste de l'année²³. Réunissant le corps de ville et l'ensemble du clergé urbain, elle débute à l'église Saint-Sauveur, poursuit son trajet en passant devant les couvents, l'hôpital puis l'église Saint-Malo avant de revenir à son point de départ où les membres du cortège assistent à la grand-messe célébrée à l'autel de la chapelle Saint-Roch. Ils y entendent le sermon avant que le soir, une messe y soit chantée suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement²⁴. Ce parcours, en reliant les pôles de sacralité dinannais, englobe les espaces les plus densément peuplés de la ville close. Le cortège forme ainsi un cercle pour protéger la population et « pourchasser le mal dans la totalité du lieu habité »²⁵.

Lors du renouvellement du vœu à saint Roch en 1660 la ville a aménagé une chapelle²⁶ en son honneur.

Elle est dotée d'un autel galbé décoré d'une frise de feuilles d'acanthe accueillant en son centre un médaillon de bois sculpté et doré représentant l'Agneau mystique d'où jaillit la lumière. L'autel est surmonté d'un retable (fig. 2). On y trouve un tableau figurant saint Roch, en pèlerin implorant Dieu de le guérir



Figure 2 – Dinan, église Saint-Sauveur, chapelle Saint-Roch, vue actuelle

23. CASSIGNEUL-COHAN Françoise, *De la paroisse...*, *op. cit.*, p. 111-112.

24. Arch. mun. Dinan, BB 4, délibération du 13 octobre 1770, fol. 99-100.

25. DELUMEAU, Jean, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989, p. 146.

26. Cette dernière existe toujours.

d'un bubon qui ronge sa jambe droite ; il est encadré par deux colonnes lisses à chapiteaux corinthiens, et couronné par une représentation de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, qui est surmontée d'une croix.

Toutes ces initiatives confirment la remarque de Christine Lamarre selon laquelle « l'histoire de l'Église et celle des villes sont étroitement liées²⁷ ». À Dinan, les liens entre le corps de ville et les confréries n'ont fait que se renforcer avec le temps, particulièrement à partir des années 1620-1630 qui ont été marquées, tout à la fois, par la naissance d'une véritable municipalité et une montée en puissance du religieux dans les murs de la cité avec la fondation de nouveaux couvents. Le jeune corps de ville ne s'est pas construit en rivalité avec ces derniers. En s'appropriant des pratiques anciennes des bonnes villes²⁸, il a cherché surtout à investir les lieux stratégiques et les espaces religieux médiévaux qui avaient servi de pôles structurants à la politique communautaire dinannaise depuis plusieurs siècles. L'action menée par le biais de confréries civiques comme celle de Saint-Roch à l'église Saint-Sauveur ou celle de Saint-Sébastien qui siège dans le couvent des Jacobins est un moyen pour lui de mieux asseoir son pouvoir sur la ville. Elle se poursuit au XVIII^e siècle dans un contexte sanitaire de moins en moins épidémique.

La lutte de Dinan contre les épidémies au XVIII^e siècle

Une ville relativement préservée

On compte en moyenne 220 décès par an à Dinan entre 1668 et 1792²⁹. À l'image du reste de la France, on sait que la Bretagne présente de nombreux pics de mortalité ; à Dinan, seules les années 1741 (552 décès pour 278 baptêmes) et 1779 (445 décès pour 271 baptêmes) sont marquées par des mortalités tout à fait exceptionnelles (graphique 1). Cette forte augmentation des décès peut être imputée à la dysenterie et au typhus qui sévissent dans le royaume à cette époque.

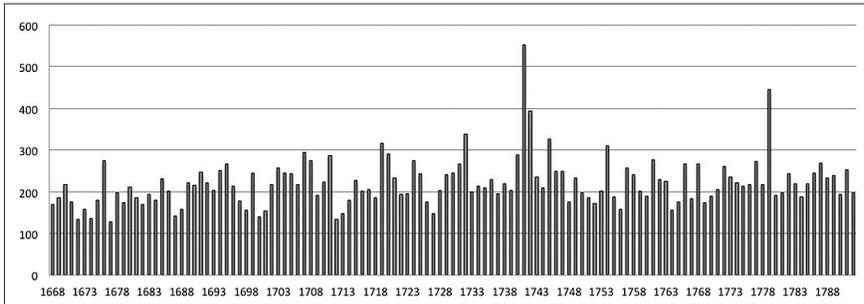
L'épidémie de dysenterie en 1779 touche principalement les provinces de l'ouest de la France, correspondant aux quatre intendances de la Rochelle, Poitiers, Rennes et Tours à partir de juillet 1779³⁰. Elle fait ses ravages durant l'automne. En

27. LAMARRE, Christine, *Petites villes et fait urbain en France au XVIII^e siècle : le cas bourguignon*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Publications de l'Université de Bourgogne », LXXVII, 1993, p. 263.

28. CHEVALIER, Bernard, *Les bonnes villes en France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1982, 345 p.

29. MONIER, Mathurin Eugène, *Dinan. Mille ans d'histoire*, Dinan, Peigné, 1968, p. 471-473. L'auteur a consigné le nombre de décès chaque année entre 1668 et 1789. Avant 1668, les registres de sépultures sont incomplets.

30. LEBRUN, François, « Une grande épidémie en France au XVIII^e siècle, la dysenterie de 1779 », *Annales de démographie historique*, 1973, p. 403-415.



Graphique 1 – Évolution des décès à Dinan, entre 1668 et 1792

moyenne, le nombre de décès est alors égal ou supérieur au double de la moyenne annuelle de la décennie 1773-1782. C'est le cas à Dinan. Durant cette décennie, les registres paroissiaux mentionnent 226 décès par an. La seule année 1779 compte 445 décès. Dinan, Lamballe et Moncontour sont les premières villes à être touchées dès juillet 1779. Dinan aurait été infectée par des soldats contaminés du régiment de Barrois qui se rendait à Saint-Méen-le-Grand et qui laissent à l'hôpital de la ville ses malades. Cette épidémie a causé en moins de six mois environ 175 000 morts dans tout le royaume, le Grand Ouest enregistrant 90 000 morts dont la moitié en Bretagne. François Lebrun souligne que la dysenterie de 1779 « est une des épidémies les plus graves qui aient frappé la France au XVIII^e siècle depuis la peste de Provence ».

Malgré cela, le corps de ville ne fait pas état de cette mortalité dans les registres de délibérations où l'on ne trouve aucune mention, non plus, de soldats malades, ni de mise en place d'une politique préventive ou médicale. Quelques années plus tôt, il avait affirmé, en revanche, sa peur de la peste après que l'intendant lui eut adressé, le 13 octobre 1770³¹, un courrier pour l'informer d'un nouvel épisode pesteux en Pologne. Si cette maladie est en net recul en Europe de l'Ouest à partir des années 1640³² et disparaît totalement en France après l'épidémie marseillaise de 1720-1722, elle demeure encore bien présente dans le Proche et le Moyen-Orient et en Europe de l'Est. Malgré l'éloignement de 1 800 kilomètres, le corps de ville réagit et cherche à protéger sa population, attestant que la peur d'une contagion pesteuse reste encore très prégnante au XVIII^e siècle. De ce fait, les mesures sanitaires qui sont adoptées visent autant sinon plus à s'en prémunir qu'à faire face aux nouvelles épidémies qui se développent.

31. Arch. mun. Dinan, BB 4, délibération du 13 octobre 1770, fol. 99-100.

32. CONTAMINE, Philippe, « Compte rendu de l'ouvrage de BIRABEN Jean-Noël, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, t. I, *La peste dans l'histoire*, t. II, *Les hommes face à la peste*, Paris-La Haye, Mouton, 1976, 455 p. et 416 p. », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 136, n° 1, 1978, p. 170-173.

La mise en œuvre d'une politique sanitaire pour lutter contre les épidémies

Durant la seconde moitié du xviii^e siècle, le corps de ville s'attache en effet à prendre de nombreuses mesures sanitaires pour limiter les épidémies et leur impact. Le 13 octobre 1770³³, la communauté de ville, ayant pris connaissance d'un courrier de l'intendant, charge des commissaires de s'assurer de la propreté des rues et des faubourgs, de surveiller l'arrivée des bateaux au port ainsi que les marchandises qui entrent par la porte du Jerzual où se nichait la statue de saint Sébastien (fig. 3). La protection offerte par le saint est dûment complétée par des mesures sanitaires. Le corps de ville s'active et cherche à protéger sa population. En effet, la ville, à la différence d'autres communautés bretonnes, se sait exposée au risque de contamination en raison de son important trafic fluvial et de sa connexion directe avec Saint-Malo. De plus, Dinan se doit de faire barrière pour protéger son arrière-pays rural, plus fragile.

La politique hygiéniste de la ville est d'abord, classiquement, une politique d'exclusion sociale. Le 29 août 1754, la communauté de ville engage des « chasses gueux » pour assurer le bon ordre lors des processions et des marches publiques de la ville puisqu'il y a à Dinan « journellement des vagabonds mandians et gens sans aveu de l'un et autre sexe, il seroit a propos de nommer des gardes ou vallets de ville pour les en expulser³⁴ ». Ces deux gardes, payés chacun 50 livres par an par le miseur, sont chargés de fermer la marche des processions.

La ville s'engage, par ailleurs, dans une transformation en profondeur en multipliant les aménagements qui témoignent d'une réelle politique sanitaire qui construit l'espace. La réparation des pavés, le nettoyage des rues, le balayage, la construction et l'entretien des latrines, la réparation du réseau souterrain des eaux pluviales, la mise en place dans l'hôpital d'une salle dédiée aux galeux et malades vénériens ou encore le déplacement de la halle des bouchers et le financement de la percée de nouveaux axes de circulation en 1776 sont autant d'indicateurs très forts d'une réorganisation de la ville selon les exigences du temps. Sur les 2604 délibérations, 146 délibérations (5,6 %) sont consacrées à cette politique. La communauté de ville demande des bannies publiques aux prônes des paroisses de la ville, de Lanvallay, de Léhon, de Quévert et de Taden pour les adjudications destinées à sélectionner une entreprise de « repurgation des immondices ». Elle paye chaque année deux balayeurs de rues au prix de 20 livres dans les années 1750. Leur rémunération passe à 30 livres dans les années 1780. Cette augmentation révèle l'importance donnée à la propreté des espaces publics pour lutter contre la propagation des maladies et *de facto*, des épidémies.

33. Arch. mun. Dinan, BB 4, délibération du 13 octobre 1770, fol. 99-100, *ibid.*

34. *Ibid.*, BB 2, délibération du 29 août 1754, fol. 61 et délibération du 3 octobre 1754, f° 163-164.



Figure 3 – Dinan, porte du Jerzual, niche où était placée une statue de saint Sébastien

Une solution est recherchée au problème constitué par la boucherie de la ville. Il s'agit d'une halle couverte et ouverte (sans mur de clôture) située sur la place Saint-Sauveur, juste devant le parvis face à l'entrée principale de l'église et à celle de l'église du couvent des Jacobins. La remise en cause de la localisation de la boucherie est ancienne et remonte au moins à 1650 lorsque l'église fut « contaminée par un boucher³⁵ » et que le recteur fut obligé de célébrer la messe paroissiale dans l'église du couvent des Jacobins. Ce n'est toutefois que le 3 octobre 1754³⁶ que la communauté de ville prend la décision de démolir cette halle et de la transférer dans une ancienne chapelle appartenant au couvent Sainte-Catherine située rue Haute-Voie, dont le loyer annuel se monte à 60 livres payées par la confrérie des bouchers³⁷.

Soutenu par les habitants, le corps de ville donne plusieurs raisons à ce choix. En premier lieu, est avancée la vétusté du bâtiment : « un viel edifice peu elleve sur des pilotis de bois nul entretenu menacant de ruine et qui nest clos d'aucune part ». Le deuxième argument est d'ordre hygiéniste : « le soleil donne sur les viandes, les chauffe et les corrompt, les bouchers y apportent le matin leurs viandes, remportent le soir celles qui n'ont pas été vendues pour les rapporter encore le lendemain et ces différents transports les meurtrissent et les gatent ». Ces deux points sont toutefois secondaires face à la volonté du corps de ville de sacraliser un espace qu'emprunte la procession du Saint-Sacrement. Il explique que cette halle est immense et « mal propre et infecte par le sang et le vidange des bestes ». Le problème est d'autant plus grave que selon lui, « on a vu souvent des chiens emporter dans lesdites églises [Saint-Sauveur et des Jacobins³⁸] des viandes corrompues et sy battre sur leurs proyes ». Il dénonce aussi le fait que cet espace abrite un lieu de prostitution : « le deffaut de closture de la ditte halle fait que souvent les libertins y ont leur retraille la nuit, des passants y ont été attaqués, on y a trouvé des enfants exposés ». Il entend ainsi préserver cet espace de toute souillure que ce soit par le sang, problème auquel est très sensible la religion catholique, ou par le péché de chair. Cela confirme la forte dimension religieuse de l'action municipale. Politique hygiéniste et soucieuse de moralisation de l'espace urbain sont donc étroitement mêlés. Alors que la science demeure encore impuissante face aux principaux fléaux du temps, la lutte contre eux comporte pour la municipalité de Dinan une dimension religieuse incontournable.

Il en est de même dans les mesures qui sont adoptées pour le cimetière de Saint-Sauveur. Lors de la visite de l'évêque de Saint-Malo le 4 juillet 1717, il est déclaré « profane à l'avenir jusqu'à ce que les murs dudit cimetière aient été élevés tout autour, attendu

35. Bibl. mun. Dinan, A 50, compte de 1650 de la fabrique paroissiale.

36. Arch. mun. Dinan, BB 2, délibération du 3 octobre 1754, fol. 163 v°.

37. *Ibid.*, BB 2, délibération du 18 septembre 1755, fol. 174-177.

38. Leurs portes d'entrées principales donnent sur la place.

l'indescence et les profanations qui sont tous les jours notoirement³⁹ ». En attendant les travaux, le général de paroisse ordonne de récupérer les os des défunts lors des nouvelles inhumations et de les rassembler dans une même fosse au « bord du cimetière dans la chapelle⁴⁰ ». La ville subit dans le même temps la pression du parlement de Bretagne qui interdit toute inhumation dans les églises par l'arrêt du 16 août 1719 lorsque la province est touchée par une épidémie de scarlatine⁴¹. Il faut toutefois attendre 1732 à Dinan pour que la majorité des défunts de l'hôpital des incurables et de l'hôpital général, où des familles possédaient des enfeux dans l'église, soient ensevelis dans le cimetière⁴². La paroisse Saint-Sauveur poursuit, jusqu'en mai 1758⁴³, les inhumations dans l'église.

Après la démolition de la halle des bouchers, la communauté de ville qui doit repaver la place pour les processions, notamment celle qui a lieu le jour de la Saint-Roch, demande des pierres du sol du cimetière au général de Saint-Sauveur. Celui-ci y exécute alors des travaux après que le parlement eut, à nouveau, ordonné par un arrêt du 12 décembre 1754⁴⁴ que toutes les inhumations s'y fassent à partir de 1755⁴⁵. Il autorise « Pierre Courtaux paveur [engagé par le corps de ville] à prendre dans le cymetiere la pierre necessaire pour le pave de la place Saint Sauveur⁴⁶ » à titre gracieux. En procédant à ce désempierrage, il rationalise le cimetière pour accueillir un nombre plus important de sépultures. Cette prise en charge, quoique tardive, montre l'intérêt que porte la ville à éviter toute propagation des maladies. Elle prouve sa volonté d'assurer des processions civiques et religieuses dans des espaces propices à une sacralisation, même temporaire.

Le général de Saint-Sauveur et la communauté de ville coopèrent autant pour garantir les conditions d'hygiène des vivants que pour offrir un lieu de sépulture décent et sacré aux morts. C'est l'institution municipale qui impulse l'ensemble des travaux sur la place et le cimetière. Ils lui permettent d'organiser des processions dans un cadre dont la propreté assure un rempart contre d'éventuelles épidémies. Aussi pragmatique que politique, l'institution municipale s'inscrit pleinement dans le cadre d'une religion civique en aménageant sa ville selon des visées spirituelles mais également temporelles.

39. Bibl. mun. Dinan, A 125, visite épiscopale du 4 juillet 1717.

40. *Ibid.*, A 202, délibération du 27 octobre 1743, fol. 11 v°.

41. POTIER DE LA GERMONDAYE, Henri-François, *Recueil des arrêts de réglemens du Parlement de Bretagne concernant les paroisses, qui fixent la manière d'en faire les délibérations, assemblées, imposition des fouages et des levées des dîmes, depuis 1609 jusqu'à présent*, t. 1, Rennes, 1777, p. 305.

42. Arch. dép. Côtes-d'Armor, registre de sépultures de l'hôpital de Dinan, en ligne.

43. COHAN, Françoise, *Paroisse...*, *op. cit.*, p. 176.

44. Bibl. mun. Dinan, A 202, délibération du 5 janvier 1755, fol. 64 v°-65.

45. Sur la question des cimetières et des épidémies, voir, dans ce volume, l'article d'Alain J. Lemaître dans ce volume, p. 131-132.

46. Bibl. mun. Dinan, A 202, délibération du 16 mai 1756, fol. 76-77.

Durant le XVIII^e siècle, la municipalité de la ville passe d'une thaumaturgie curative à une thaumaturgie préventive. Personne ne sait soigner les épidémies qui sévissent alors. À défaut de les comprendre, le corps de ville organise un barrage pour limiter leur propagation. Ce glissement ne s'opère pas uniquement en temps de crise mais aussi en temps de sécurité sanitaire. Ainsi la confrérie Saint-Roch s'oriente vers une autre fonction.

La confrérie Saint-Roch, au cœur de la religion civique dinannaise

L'attachement du corps de ville à la confrérie se voit au rappel régulier du vœu dans les registres de délibérations comme en 1768, à l'occasion de la clarification des différentes charges qui lui incombent⁴⁷ mais aussi à la place qu'occupe la charge de prévôt dans le *cursus honorum* des édiles municipaux et aux efforts faits par la cité pour maintenir le culte en l'honneur de saint Roch dans tout son éclat.

Être prévôt de la confrérie : une étape importante dans le cursus honorum municipal

Tous les maires élus dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ont été prévôts de la confrérie Saint-Roch des années auparavant. Cette charge est très importante aux yeux du corps de ville car c'est une des étapes du *cursus honorum* pour devenir maire. Tous y consentent puisqu'on ne constate qu'un seul refus de charge en 1746.

Ainsi Toussaint Marie Gagon, sieur du Chesnay, entre-t-il dans le corps de ville en 1763, il est nommé en 1769 prévôt de la confrérie Saint-Roch et il est élu maire en 1773. Jean François Couppé, sieur de la Fougerais, a suivi le même parcours dix ans auparavant (fig. 4 et 5).

Chaque étape permet au membre de la communauté de montrer sa détermination à œuvrer pour la ville et ses habitants. La chronologie des fonctions exercées illustre l'importance de la confrérie Saint-Roch, ce que confirme encore le fait que les prévôts apparaissent à la tête du cortège municipal juste après le maire et devant les autres membres du corps municipal⁴⁸. Dans les registres des comptes de la municipalité, le miseur stipule que les dépenses de la confrérie Saint-Roch sont payées par les prévôts : « les echevins payent de leurs deniers les frais du service, sermon et cire⁴⁹ ». Cette prise en charge sincère – et revendiquée – montre la volonté des prévôts à faire perdurer la confrérie Saint-Roch.

47. Arch. mun. Dinan, BB 4, délibération du 4 février 1768, fol. 8-10.

48. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 483.

49. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4109, compte de la ville de Dinan, années 1774-1775.

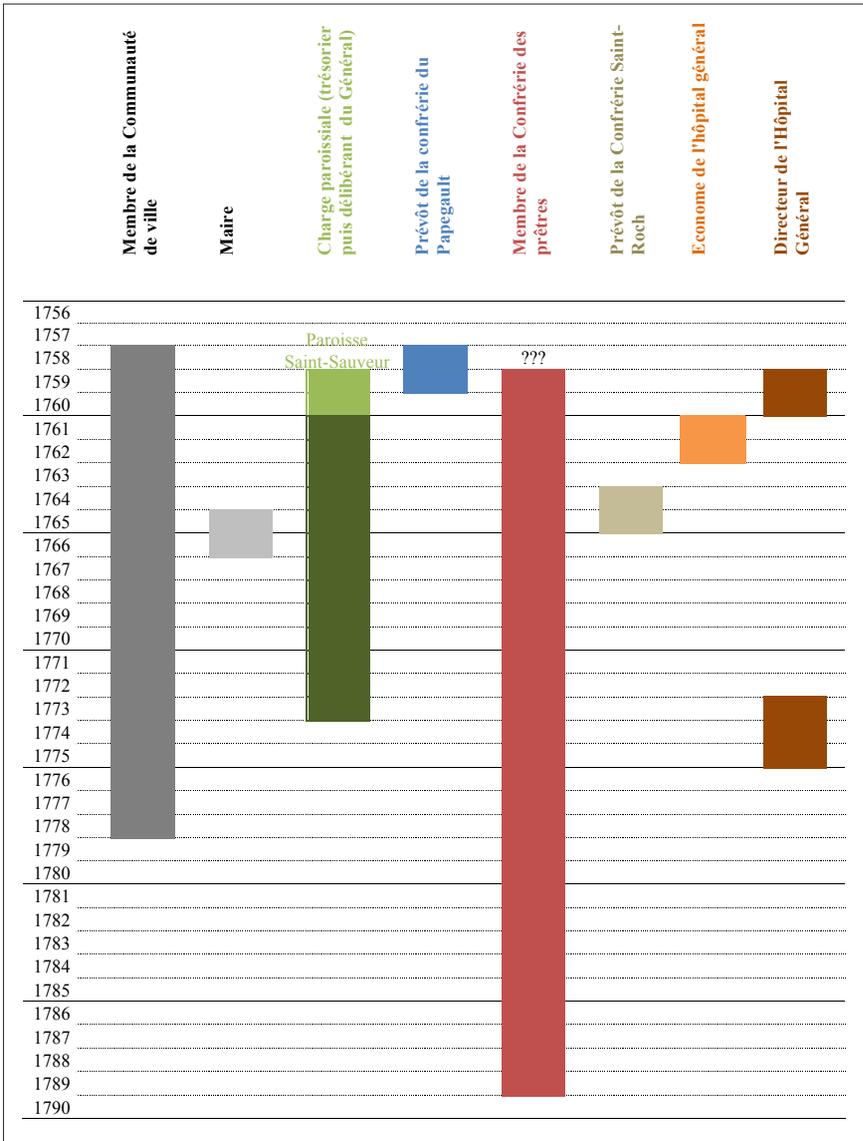


Figure 4 – Des parcours de pouvoirs : Jean-François Couppé sieur de la Fougerais (1725-1789)

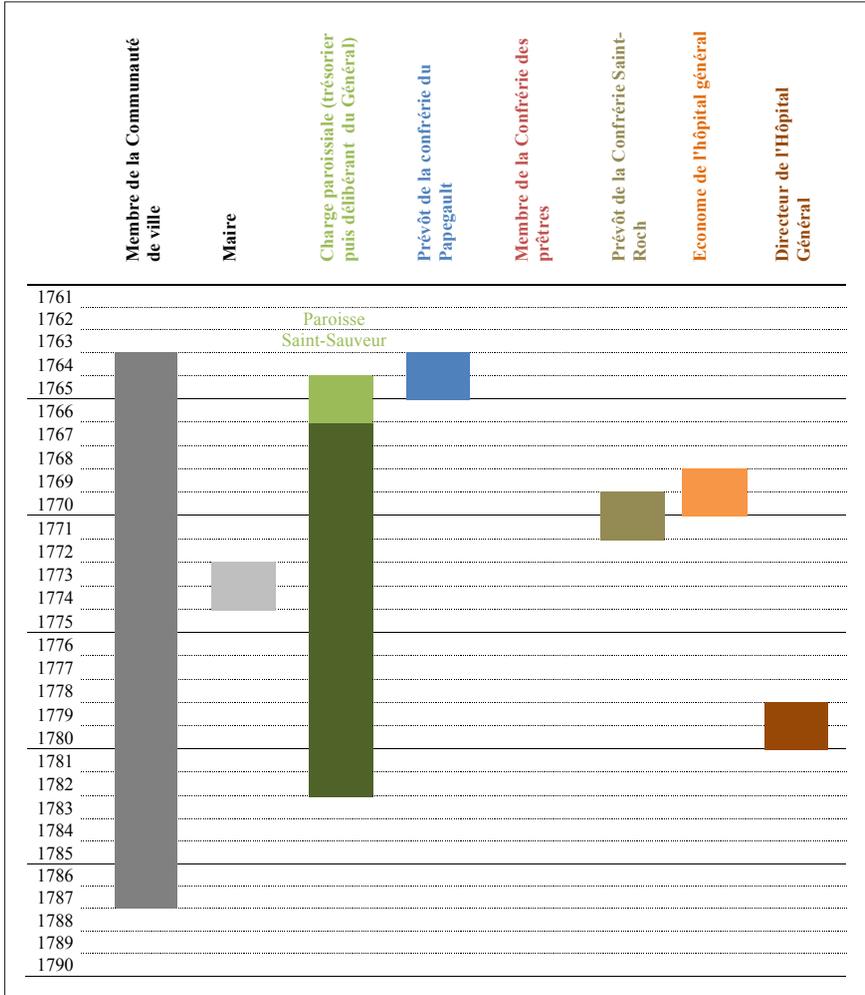


Figure 5 – Des parcours de pouvoirs : Toussaint Marie Gagon sieur du Chesnay (1736-1806)

Les travaux d'entretien de la chapelle de la confrérie

En 1751, la municipalité, après avoir constaté la vétusté de l'autel, le manque de linges sacrés et l'absence d'une balustrade se préoccupe de l'embellissement de la chapelle⁵⁰ en prenant modèle sur ses voisines qui appartiennent à des particuliers. Les prévôts ne sont pas chargés cette fois de payer l'ensemble des travaux et achats car ils sont trop onéreux. La ville décide de faire un don de 100 livres « pour les besoins les plus urgents ». En 1755, elle s'occupe de la réparation des vitraux, un problème signalé régulièrement par le général de Saint-Sauveur qui en déplorait la vétusté, ce qui mettait la fabrique « en souffrance parce que l'absence de réparation fait une consommation plus grande de la lumière et incommode le public⁵¹ ». En 1755, malgré ses charges financières, la communauté demande à l'intendant l'autorisation de prélever sur les deniers d'octroi une somme pour réparer les vitraux qui risquent, selon elle, de chuter car les sertissages de plomb sont très fragiles et certains ont même disparu.

La réhabilitation ne s'arrête pas là puisque les deux prévôts doivent aussi acheter du linge sacré, notamment une nappe et un devant d'autel qui sont déchirés. Ils financent régulièrement des bouquets pour décorer l'autel. Le corps de ville demande un devis pour construire une balustrade en bois, dont la matière première a été achetée par les prévôts. L'intendant donne son accord ainsi que l'atteste le fait que le miseur mentionne cette dépense dans ses comptes à partir de 1770 dans la catégorie « autres charges » : « les deniers d'octrois fournissent à l'entretien et ornement de la chapelle ». Ces dépenses exceptionnellement prises en charge par le budget municipal soulignent la nécessité jugée impérieuse, aux yeux de la ville, de sauvegarder cette chapelle. C'est aussi un moment fort de cohésion entre le peuple et sa communauté de ville car le culte religieux à saint Roch est l'affaire de tous les habitants de Dinan.

La cérémonie du 16 août en l'honneur du saint semble prédominer sur les autres cérémonies religieuses. Ainsi, la confrérie de « Messieurs les prêtres et chapelains » de la ville qui célèbre chaque année sa messe solennelle le lundi suivant le 15 août au grand autel de l'église Saint-Sauveur tient le 14 juillet 1734, une assemblée extraordinaire pour avertir l'ensemble des confrères que la messe solennelle « sera transféré au mardi dix sept aoust a cause de la procession saint Roch⁵² ». Dans l'esprit des prêtres confrères, la célébration du 16 août en l'honneur de saint Roch doit donc être privilégiée.

L'attachement au culte de ce saint s'observe encore en 1783. Cette année-là⁵³, le prévôt de la confrérie Saint-Roch, Auguste Denoual, sieur des Mettries, refuse d'organiser

50. Arch. mun. Dinan, BB 2, délibération du 4 septembre 1751, fol. 120-122.

51. Bibl. mun. Dinan, A 202, délibération du 15 mai 1769, fol. 122 v°-123.

52. *Ibid.*, B 45, registre de délibérations de la confrérie des prêtres de 1723 à 1734, délibération du 14 juillet 1734, fol. 58 v°-59.

53. Arch. mun. Dinan, BB 8, délibération du 15 août 1783, fol. 109 v°.

et de financer les cérémonies religieuses annuelles du 16 août et prévient, le 14 août, le bedeau de la paroisse Saint-Sauveur de sa décision. En urgence, ce dernier, inquiet de ne pas avoir eu les consignes pour organiser les vêpres à la chapelle le jour même, prévient le maire, le 15 août, à la fin de la procession mariale. La communauté de ville tient une assemblée extraordinaire pour faire voter l'ordonnance des cérémonies et son financement. Le maire de la ville, François Lohier, sieur de la Noglas, accepte, contre la promesse d'être remboursé des frais engagés, de prendre en charge l'organisation de la procession tout en s'en prenant au prévôt défaillant en soulignant que :

« son retardement a en prévenir la communauté l'exposoit à abolir pour cette année ladite cérémonie, ce qui pourroit occasionner à cette communauté des reproches qui lui deviendroient sensible étant de son devoir d'exécuter le culte divin au lieu de tendre à l'abolir. »

La procession peut se tenir normalement au jour fixé mais cette dernière remarque du maire révèle l'importance que la ville donne à ce culte malgré les politiques hygiénistes mises en place depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle.

La cérémonie annuelle de la confrérie de Saint-Roch révèle l'aspect hautement public et civique de la pratique religieuse du corps de ville. Philippe Martin souligne que ces moments de processions permettent de « découvrir la rencontre entre le temps, l'espace, la liturgie, le désir des laïcs, les volontés de l'Église, les tensions sociales⁵⁴ ». Ces moments offrent à la ville le moyen de montrer aux habitants que les rites religieux restent importants aux yeux de la municipalité. Cette procession est devenue un repère important aux yeux des habitants et des autres confréries. Elle correspond à une attente de la population comme en témoignent les craintes de la municipalité face à l'éventuelle annulation de 1783. C'est une attente religieuse et aussi sociale. La procession borne l'espace sacré à protéger.

Cette préoccupation spirituelle, matérielle et financière de maintenir la confrérie avec ses cérémonies et l'entretien de sa chapelle rejoint le souci récurrent de mettre en œuvre une politique hygiéniste conséquente dans un contexte sanitaire de moins en moins épidémique.

La confrérie civique Saint-Roch, une instance au cœur du système institutionnel dinannais

La confrérie Saint-Roch et celle de Saint-Sébastien sont associées à des moments importants de la vie municipale, au cœur du « triangle d'or » de la cité. Dans cet espace délimité, se tient la cérémonie annuelle d'ouverture du temps civique le 20 janvier, soit le jour de la Saint-Sébastien qui, à ce titre, fait figure de saint patron du corps de ville. Elle se déroule en trois temps dans des lieux différents. L'élection du bureau servant

54. MARTIN, Philippe, *Les chemins du sacré : paroisses, processions, pèlerinages en Lorraine du XVI^e au XIX^e siècles*, Metz, Edition Serpenoise, 1995, p. 208.

la communauté de ville a lieu dans la salle capitulaire du couvent des Jacobins lors de l'assemblée générale du corps de ville. Après les résultats, l'assemblée et les nouveaux élus se transportent dans l'église du couvent pour participer à une célébration. Lors de celle-ci, chacun présente un cierge aux autres membres de la communauté⁵⁵. La célébration dans l'église des Jacobins est porteuse de sens car elle accueille quarante-deux enfeus de nobles et bourgeois de Dinan⁵⁶. Cette proximité, autant physique que symbolique, à saint Sébastien et aux prédécesseurs défunts du corps de ville renforce la légitimité des nouveaux membres. Le premier temps s'achève. Débute alors un deuxième temps durant lequel les nouveaux élus se déplacent dans la salle commune de la ville dans la tour de l'Horloge, où le bureau siège à l'année, et prêtent le serment « pour commencer a ce jour et servir pour deux ans et jouir de tous les droits et les privileges accordes aux maires conformement audict arrest [...], de se comporter fidellement dans ladite charge publique⁵⁷ ». Dans une dernière étape, le corps de ville se déplace à l'église Saint-Sauveur pour participer à une messe dans la chapelle du Saint-Esprit⁵⁸ (fig. 6).

La cérémonie annuelle de la confrérie civique de Saint-Roch est le deuxième temps fort du mandat municipal à s'inscrire dans le cœur politico-religieux de la cité. Une nouvelle fois, le corps municipal démontre sa dévotion – et son pouvoir – à la population en organisant une procession dans toute la ville. La confrérie civique Saint-Roch est au cœur de ces enjeux. En 1783, l'intervention dans l'urgence du maire dans l'organisation de la cérémonie menacée de ne pas se tenir, montre que la confrérie garde un sens : non plus comme recours à la religiosité médiévale mais comme la marque d'une religion civique prise en charge par la communauté politique.

Les processions confraternelles civiques sont des moments repères pour le corps de ville qui s'affirme ainsi dans l'univers dinannais si profondément religieux. André Vauchez considère les processions comme un service public⁵⁹ aux côtés d'autres prérogatives de la communauté de ville : ravitaillement, mesures hygiénistes, casernement des troupes royales... Elles sont, pour la municipalité le moyen de s'ancrer dans le temporel et dans le spirituel. La communauté apparaît ici comme indispensable et au centre de la ville. Chaque 16 août, le corps de ville sort de la tour de l'Horloge pour s'inscrire dans l'espace de la cité afin que les habitants le voient et s'y identifient.

Le culte de saint Roch à Dinan est donc un point fort de la religion civique. La confrérie Saint-Roch continue de procurer à la ville une protection grâce à la cérémonie annuelle mais il s'agit avant tout, au XVIII^e siècle, d'une affirmation politique.

55. Arch. mun. Dinan, BB 5, délibération du 20 janvier 1772, fol. 27-28.

56. MONIER Mathurin Eugène, *Dinan...*, *op. cit.*, p. 301.

57. Arch. mun. Dinan, BB 2, délibération du 20 janvier 1749, fol. 78 -79.

58. MALHERBE Gérard, « Le mobilier de l'église Saint-Sauveur de Dinan », *Le pays de Dinan*, t. 2, 1982, p. 50.

59. VAUCHEZ André (dir.), *La religion civique...*, *op. cit.*, p. 4 (Introduction).

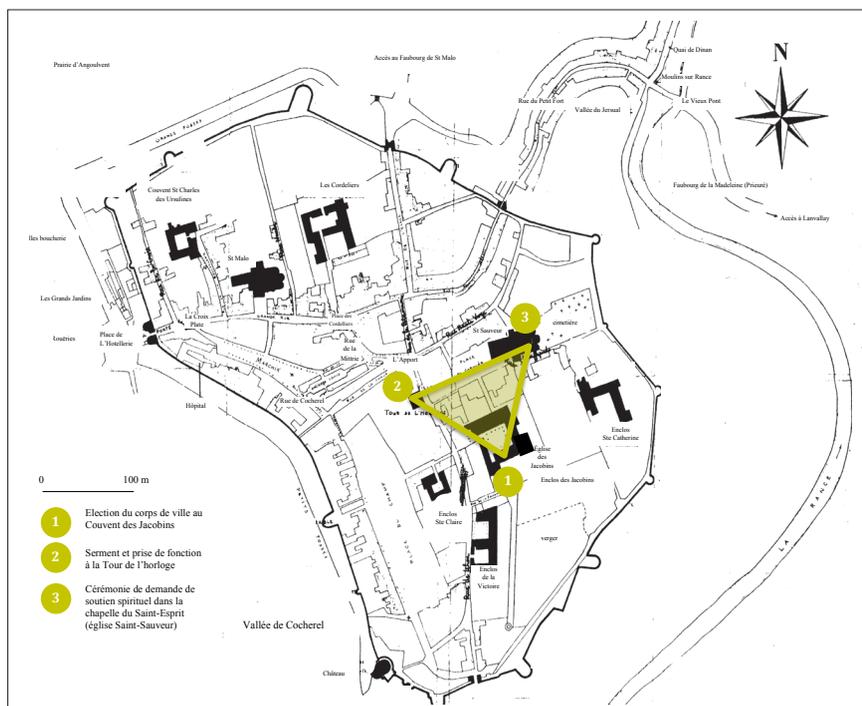


Figure 6 – Parcours de la cérémonie d'investiture

Conclusion

La dévotion à saint Roch, saint intercesseur et anti-pestueux, reste vivace au XVIII^e siècle malgré le développement de politiques urbaines hygiénistes et la faiblesse des épidémies à Dinan. L'épidémie est perçue comme un fléau par les populations. Elle est considérée comme plus dangereuse et moins facilement maîtrisable que certaines catastrophes comme les incendies, les inondations, les orages et la sécheresse qui amènent la disette. Bien que la forte mortalité de 1779 ne paraisse pas provoquer d'émoi particulier parmi les instances municipales et religieuses de la ville, la peur de la contagion persiste chez les habitants qui restent demandeurs de cérémonies tout au long de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

La ville de Dinan continue à honorer son vœu à saint Roch pour protéger l'espace urbain et les habitants de la peste. C'est à la fois une action publique et religieuse. La municipalité affirme sa foi par ce culte. La pratique du XVIII^e siècle prolonge l'analyse de Philippe Martin qui souligne que « les confréries ont été instituées au Moyen Âge pour conjurer les malheurs publics et infortunes privées,

pour pourvoir aux besoins du corps et de l'âme⁶⁰ ». La ville est un acteur de la vie religieuse à Dinan. C'est aussi la représentante de « la conscience civique⁶¹ ». Les cérémonies religieuses dans les églises et les processions participent à sa construction et à son inscription dans l'espace. Les limites entre les domaines du spirituel et du temporel sont très poreuses. Ces deux domaines forment une réalité emboîtée pour les habitants. Des rues sales seraient assurément fortement critiquées tout comme une annulation de la procession du 16 août. La ville de Dinan joue un rôle tutélaire pour harmoniser les différentes pratiques permettant de lutter contre ce fléau. Elle ne veut pas laisser au clergé la responsabilité tout entière du salut des Dinannais. C'est aussi une forme d'instrumentalisation pour affirmer un pouvoir civique à travers le prisme religieux. En cela, le corps de ville se place autant à la tête d'une cité temporelle que spirituelle. Il se veut un élément fédérateur du monde urbain, en englobant l'univers religieux. Ce type de gouvernance moderne s'inscrit dans les pratiques politiques du passé. Avec ce corps de ville cherchant à se légitimer socialement et politiquement dans des manifestations religieuses, à œuvrer pour le bien-être de ses habitants par ses assemblées délibératives, à conserver un équilibre social urbain nullement égalitaire et à s'appuyer sur les instances locales religieuses et judiciaires, les institutions municipales de Dinan réactivent les prérogatives des bonnes villes des XIV^e-XVI^e siècles définies par Bernard Chevalier⁶².

S'inscrivant dans une véritable religion civique, l'institution municipale pérennise une conjonction dévotionnelle liée à des crises sanitaires en la transformant en pratiques religieuses structurelles et même identitaires. La dévotion à saint Roch permet d'obtenir de la population son consentement à des transformations majeures – et contraignantes – de la ville. Ainsi le culte à saint Roch reste-t-il actif durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle le 16 août. Saint Roch demeure perçu comme le protecteur de la ville, par cette confrérie civique qui s'éloigne du fonctionnement traditionnel des confréries de dévotion et de métier.

Pour la municipalité, l'enjeu n'est plus, comme au temps des vœux du XV^e ou du XVII^e siècle, de mettre fin à la crise : elle revendique désormais sa capacité et sa légitimité à la gérer. Il y a là un basculement de paradigme. La ville est passée du recours au saint anti pesteux en période de crise à son invocation préventive, puis aux mesures sanitaires. En cela, la dévotion civique converge avec les mesures hygiénistes.

Au siècle suivant, le culte à saint Roch perdure. La pratique collective a toutefois basculé vers des dévotions individuelles. Des *ex voto*, datant de la fin du XIX^e siècle, sont accrochés dans la chapelle. Une famille dinannaise remercie saint Roch d'avoir

60. MARTIN, Philippe, *Les chemins...*, op. cit., p. 41-42.

61. HADZIOSSIF, Jacqueline, « L'ange custode... », art. cité, p. 136.

62. CHEVALIER, Bernard, *Les bonnes villes...* op. cit., p. 311.

protégé son fils durant la Grande Guerre. La mémoire de saint Roch se renouvelle au xx^e siècle. Le vitrail actuel de la chapelle Saint-Roch a été installé après la Seconde Guerre mondiale⁶³. Sur ce vitrail, saint Roch apparaît aux côtés de deux saints patrons de confréries de métier qui siégeaient en l'église durant l'époque moderne : saint Fiacre et saint Crépin.

Françoise CASSIGNEUL-COHAN
professeur d'histoire-géographie dans l'enseignement secondaire
chargée de travaux dirigés à l'Université Rennes 2
titulaire d'un master 2 en histoire moderne

RÉSUMÉ

Au xv^e siècle, le corps de ville de Dinan crée la confrérie Saint-Roch dans un contexte épidémique de peste. Au xviii^e siècle, cette confrérie civique perdure. Chaque année, les deux prévôts de la confrérie, membres du corps de ville, organisent un ensemble de cérémonies religieuses le 16 août. Les Dinannais y sont fort attachés. Cette dévotion civique se juxtapose avec le développement de politiques urbaines hygiénistes mises en place par le corps de ville durant la seconde moitié du xviii^e siècle mais les intérêts de la municipalité en affirmant sa légitimité dans son installation et dans sa pratique institutionnelle. La confrérie Saint-Roch est un exemple de religion civique.

63. GATOUILLAT, Françoise et HÉROLD, Michel, *Les vitraux de Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « *Corpus vitrearum*. France/Série complémentaire, Recensement des vitraux anciens de la France », n° 7, 2005, p. 61-63.

Bruno ISBLED – Avant-propos : un volume de *Mémoires* exceptionnel pour un centenaire contrarié

Épidémies en Bretagne du Moyen Âge au ^{XX} siècle

Dominique LE PAGE – Introduction

Benjamin FRANCKAËRT – Les Bretons et la peste de Justinien (VI^e-VIII^e siècles)

André-Yves BOURGÈS – Épidémies, pandémies et endémies en Bretagne au Moyen Âge : des sources hagiographiques très discrètes

Julien BACHELIER – « Contagion, pestilence et mortalité ». La peste en Bretagne du XIV^e siècle au début du XVI^e siècle

Dominique LE PAGE, Jean-Luc BLAISE, Gilles FOUQUERON, Marc JEAN

Le port de Saint-Malo face aux épidémies à l'époque moderne

Alain J. LEMAÎTRE – La lutte contre les épidémies en Bretagne au XVIII^e siècle

Guy SAUPIN – La municipalité nantaise face à la peste de Marseille : réactivité dans l'élaboration d'une politique de protection (1720-1721)

Françoise CASSIGNEUL-COHAN – De la pratique spirituelle à l'appropriation civique : la confrérie Saint-Roch,

matrice de la politique sanitaire à Dinan au XVIII^e siècle

Isabelle GUÉGAN – Malades des villes et malades des champs. Traitement différencié d'une épidémie de typhus à Brest

et dans les campagnes bretonnes (1757-1758)

Thierry FILLAUT – Indications bibliographiques et sources relatives à l'histoire contemporaine des maladies infectieuses en Bretagne

Thierry FILLAUT – Une épidémie opportune : Henri Monod et le choléra dans le Finistère (1885-1886)

Fañch BROUDIC – Choléra : l'affiche bilingue du préfet Henri Monod

Jacqueline SAINCLIVIER – La grippe infectieuse dite « espagnole » en Bretagne, 1918-1919

Yves POINSIGNON, Alain CAUBET, Cédric PRESLE – L'épidémie de variole à Vannes et à Brest en 1954-1955

Fañch POSTIC – « Voulez-vous la mettre en fuite, chantez-la. » *La Peste d'Elliant*

Nelly BLANCHARD – *Kou le corbeau* de Tanguy Malmanche (1875-1955) ou la peste autre qu'elle paraît

Varia

Julie LÉONARD et Charles QUIMBERT – Le patrimoine culturel immatériel. De l'UNESCO à la Bretagne :

itinéraire d'une catégorie patrimoniale

Christine JABLONSKI et Jean-Jacques RIOULT – Le Quillio (Côtes-d'Armor). Église Notre-Dame-de-Délivrance.

Nouvelles découvertes sur l'édifice médiéval

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Assemblée générale ordinaire de 2020

Liste des membres

Thierry HAMON – *In Memoriam*. Marie-Yvonne Crépin (1941-2020)

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2020



S · H · A · B

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE